



Retrouvez-nous sur  
www.spac-cfdt.org

**CAP Attachés d'Administration de l'Aviation Civile**  
du 15 juillet 2004

AVE	Affectation	Fonctions	Candidat retenu
10205	DAC Sud-Est	Expert sûreté « contrôle de l'application de la réglementation	Aucun candidat retenu
10206	S.A.F.	Bureau des traitements et salaires Adjoint au chef de bureau	<b>Manuelle Troude</b>
10207	S.B.A.	Bureau domaine et réglementation – Chargé d'études contentieux et réglementation	Aucun candidat retenu
10208	SDCM/SDC	Coordonnateur de l'intranet DGAC	Aucun candidat retenu
10209	DAC/Sud Blagnac	Chef du département administration	<b>Valérie Cariou</b>
10210	Service d'Etat Aviation Civile	Chef de service administratif Nouméa	<b>Didier Crabett</b>
10211	S.T.N.A.	Chef du bureau des affaires générales et de la logistique	<b>Louis Rieu</b>

**Commentaires sur les Mutations :**

**AVE 10 205** : un vote a eu lieu sur la candidature de **Th. Auzou**  
Administration : 4 voix CONTRE.  
Représentants des personnels : 4 voix POUR.

**AVE 10 209** : un vote a eu lieu sur les candidatures suivantes :  
Candidature de **V. Cariou** :  
Administration : 5 voix POUR.  
Représentants des personnels : 5 voix POUR.

Candidature de **J. Dang** :  
Administration : 5 voix CONTRE  
Représentants des personnels : 2 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.

spac.cfdt@wanadoo.fr

## CAP des Attachés du 15 juillet 2004

**AVE 10 211** : un vote a eu lieu sur les candidatures suivantes.

Candidature de **J-CI. Boulègue** :

Administration : 5 ABSTENTIONS.

Représentants des personnels : 2 voix POUR, 3 ABSTENTIONS.

Candidature de **L. Rieu** :

Administration : 5 voix POUR,

Représentants des personnels : 5 voix POUR.

Cette CAP a été une fois de plus l'occasion de mettre en évidence les contradictions de l'administration. Celle-ci est capable de nous proposer de retenir un candidat en expliquant qu'il a été choisi après étude de l'adéquation de son profil au poste. Mais, elle veut aussi nous expliquer dans le même temps pourquoi elle refuse un candidat malgré une bonne adéquation de son profil au poste ! .... Rassurons-nous, la gestion des ressources humaines shaddockienne de l'administration finira bien par montrer sa redoutable efficacité « Ce n'est qu'en essayant continuellement que l'on finit par réussir. En d'autres termes... Plus ça rate et plus on a de chances que ça marche... » Nous attendons maintenant avec impatience et angoisse les propositions de mutations induites par la réorganisation...(voir plus bas)

Lors de cette CAP, chaque fois qu'un candidat sur un poste avait le « profil » adéquat, la CFDT a demandé qu'il y ait vote. En effet, le non-choix d'un candidat pourrait suggérer un manque de compétences...bien au contraire, nous pensons que dans leur grande majorité, les attachés sont suffisamment responsables et compétents (ou capable de l'être rapidement) sur les postes pour lesquels ils postulent.

L'éventail des fonctions pouvant être tenu par les attachés est en théorie assez large mais se réduit pourtant jour après jour. Nous ne sommes pas réfractaires à la prise en compte de l'expérience des candidats lors de leur candidature, bien au contraire. Par contre nous demandons à l'administration de rester cohérente, et pas seulement au niveau d'un corps mais de tous les corps. Nous demandons aussi et enfin, la mise en place d'une vraie gestion des ressources humaines au lieu d'une gestion arbitraire des effectifs. Enfin, la formation continue doit permettre à un agent de se réorienter ou d'évoluer, les attachés n'ont pas plus vocation que les autres à prendre racine sur une fonction donnée, d'autant plus que de nombreux postes d'encadrement demandent une connaissance générale dans plusieurs domaines.

Nous félicitons nos trois collègues de l'équipement qui sont intégrés dans le corps des attachés de l'aviation civile.

### Météo France

Il a été demandé à l'administration de faire le point sur les mesures reflét obtenues en gestion par Météo France pour l'application du protocole.

APAC 1ère classe

2004 0

2005 0

2006 1

APAC 2ème classe

2004 1

2005 1

2006 2

[spac.cfdt@wanadoo.fr](mailto:spac.cfdt@wanadoo.fr)

## CAP des Attachés du 15 juillet 2004

### Sur les procédures et le calendrier d'affectation liés à la réorganisation.

L'administration a demandé aux différents directeurs de procéder à une analyse des fonctions actuelles et futures de leurs agents. L'objectif étant d'ouvrir le minimum d'AVE. Le principe sera le suivant : la logique sera fonctionnelle, l'agent ira vers les fonctions qu'il occupe aujourd'hui majoritairement et sera affecté vers un poste en rapport avec cette fonction dans la nouvelle organisation. Il sera alors considéré qu'un passage en CAP n'est pas nécessaire (Sic).

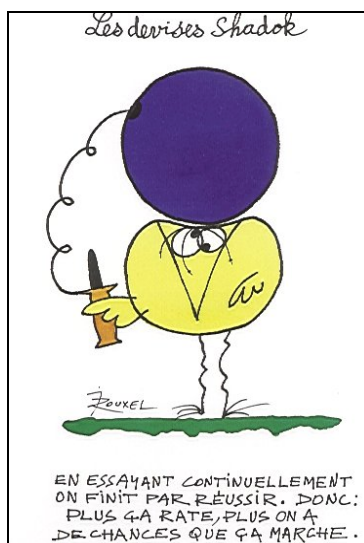
Il ne devrait pas y avoir de mobilité imposée en cas de changement d'affectation géographique. Si mobilité il y a, l'administration s'est engagée à recevoir les personnels concernés et à leur proposer un nouveau poste sans perte de rémunération. Notons toutefois que la région parisienne est considérée comme un seul département...La question a été évoquée. Le SRH s'est engagé à ne pas forcer les personnels à muter de force d'Athis à Paris, ou de Paris à Athis.

Pourtant dans le même temps une note du SRH adressée aux services stipule «dès lors qu'un agent dont les fonctions sont modifiées de façon importante, qui s'est vu proposer un ou plusieurs postes dans la nouvelle structure et n'a pas accepté la proposition qui lui a été faite, peut être conduit à être affecté d'office sur le poste qui lui est désigné. Ce principe peut aussi s'appliquer à un agent qui aurait donné antérieurement son accord pour une affectation mais qui changerait d'avis ultérieurement. Il est bien entendu évident que ce type de modalité de gestion de la mise en place de la nouvelle organisation doit être limité aux cas dans lesquels aucune autre solution n'a pu être trouvée». En clair, l'administration s'engage à faire le maximum pour ne pas muter d'office les agents, il y aura des règles...et naturellement des exceptions dont le nombre reste à déterminer...La liste des personnels amenés à migrer a été demandée par vos représentants du personnel. Le management shaddock stipule « Si ça fait mal c'est que ça fait du bien », nous verrons ...

Les AVE liés à la réorganisation devraient être publiés début septembre.

Vos représentants restent à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter si la procédure de recherche d'accord avec les personnels en cas de « migration automatique » s'avère être un effet d'annonce sans suite.

Votre représentant CFDT : Thierry AUZOU



[spac.cfdt@wanadoo.fr](mailto:spac.cfdt@wanadoo.fr)